



DOSSIER d'INFORMATION

A conserver

FORMATION CC AIPSH 2022

Certificat Complémentaire
Accompagnement et Inclusion des Personnes en Situation de Handicap

Retour du dossier d'inscription dûment complété avant le 18 mai 2022
SPE Formation
6, rue de la Pantarelle – 12000 RODEZ
Référénte administrative : julie.speformation@orange.fr / 05-65-68-30-13
www.spe-formation.com

OBJECTIF de la FORMATION

Donner au stagiaire les moyens d'obtenir le Certificat Complémentaire Accompagnement et Inclusion des Personnes en Situation de Handicap, attestant des compétences à assurer en autonomie pédagogique l'animation d'activités physiques ou sportives durant lesquelles sont intégrées des personnes déficientes motrices, sensorielles ou intellectuelles, des personnes ayant une souffrance psychique ou éprouvant des difficultés d'adaptation du fait des carences affectives ou éducatives, et à animer ces activités auprès de groupes constitués exclusivement par ces publics.

DATES de la FORMATION

CENTRE : du 30 mai au 03 juin 2022 / du 13 au 17 juin 2022 / du 27 juin au 01 juillet 2022

ENTREPRISE : du 06 au 10 juin 2022 / du 20 au 24 juin 2022

DURÉE : 175 heures

CONTENU de FORMATION

FORMATION EN CENTRE : 105 HEURES

- UC 1 être capable de conduire un projet d'actions sportives à partir d'une analyse des caractéristiques singulières des différents publics en situation de handicap et d'une prise en compte de leurs environnements
- UC 2 être capable de mettre en œuvre un cycle de séances d'activités sportives en toute sécurité intégrant des personnes en situation de handicap moteur ou sensoriel
- UC 3 être capable de mettre en œuvre un cycle de séances d'activités sportives en toute sécurité intégrant des personnes en situation de handicap mental ou psychique

FORMATION EN ENTREPRISE : 70 HEURES

La formation en entreprise s'effectuera en alternance et sera réalisée sous le tutorat d'un professionnel. La fonction tutorale est au cœur de l'articulation des fonctions de formation et de production dans l'entreprise. Le rôle de l'alternance est de permettre l'adaptation des différents savoirs à la réalité concrète de leur mise en application. Dans le cadre de l'évaluation, l'alternance devra s'effectuer soit au sein de la structure employeuse du stagiaire, soit dans une association sportive affiliée à la FFH ou FFSA. Toutefois, elle pourra aussi s'effectuer dans d'autres types de structures.

PREREQUIS

- Être titulaire (ou en cours de formation) d'un BPJEPS spécialité Educateur Sportif, d'un BEES, DEJEPS spécialité Perfectionnement Sportif ou DESJEPS spécialité Performance Sportive.
- Satisfaire à l'épreuve de sélection.

SELECTION

Les candidats seront sélectionnés sur dossier. Le jury se réserve la possibilité de convoquer le candidat, le **20 mai 2022**, à un entretien si les informations communiquées s'avèrent être insuffisantes.

DISPENSE et EQUIVALENCE

- Les titulaires du Certificat de Qualification Handisport (CQH) ou du diplôme fédéral de moniteur de sport délivrés par la FFH obtiennent de droit l'UC1 et l'UC2, s'ils présentent une expérience pédagogique professionnelle ou bénévole (80 heures minimum) dans le domaine, au cours des trois dernières années attestées par le directeur technique national de la fédération française handisport ;
- Les titulaires de l'Attestation de Qualification en Sport Adapté (AQSA) ou de l'attestation d'encadrement en sport adapté (AESA) délivrée par la FFSA obtiennent de droit l'UC1 et l'UC3, s'ils justifient d'une expérience pédagogique (80 heures minimum) auprès des publics concernés au cours des trois dernières années attestées par le directeur technique national de la fédération française du sport adapté

COUT de la FORMATION

Le coût total de la formation est donné hors allègement de formation.

Le coût de la formation sera réévalué individuellement en fonction des allègements proposés lors du positionnement et des aides financières allouées par les différentes instances.

CC AIPSH	Heures	Tarif
Stagiaire de la formation professionnelle, relevant d'un dispositif de financement	105	1 312.50 €
Stagiaire en autofinancement, ne relevant donc pas d'un dispositif de financement	105	1 050,00 €

Nous attirons votre attention sur les deux points suivants

-dans le cadre d'une demande de financement auprès d'un OPCO, Pôle Emploi, CPF, CPF de transition professionnelle, la demande doit être déposée entre 3 mois à 6 mois avant le début de la formation.

-dans le cadre d'une demande de financement auprès de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée, la demande doit être déposée au minimum 1 mois avant le début de la formation.

Nous contacter pour plus d'information

Nous vous proposons un accompagnement dans vos démarches de demande de financement

NOTE IMPORTANTE

Cette programmation et ces informations n'ont pas de valeur contractuelle : elles sont susceptibles de modifications et sont soumises à l'habilitation de la DRAJES Occitanie

Certificat Complémentaire Accompagnement et Inclusion des Personnes en Situation de Handicap

Session 2022

105h	CC AIPSH Centre
70h	CC AIPSH Centre
Vacances	

Sept. 2021	Oct. 2021	Nov. 2021	Déc. 2021	Janvier 2022	Février 2022	Mars 2022	Avril 2022	Mai 2022	Juin 2022	Juillet 2022	Aout 2022	Sept. 2022
1	1	1 FERIA	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9
10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
11	11	11 FERIA	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11
12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12
13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13
14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14 FERIA	14	14
15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15 FERIA	15
16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16
17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17
18	18	18	18	18	18	18	18 FERIA	18	18	18	18	18
19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19
20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21
22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22
23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23
24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24
25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25
26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26
27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27
28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28
29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29
30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30
31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31